

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE PEZENAS - AGDE**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2020
2^E SEANCE SANS QUORUM**

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 13 février 2020 à 8h, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2^e séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Rémy GLOMOT, Bernard SAUCEROTTE, Rémi BOUYALA, Philippe AUDOUI, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Jean-Yves LE BOZEC, Louis BENTAJOU

Le Comité Syndical a désigné comme secrétaire de séance : Philippe AUDOUI

Compte rendu de la précédente séance du Comité Syndical en date du 27 novembre 2019

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Président prises par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical prend acte.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de rajouter à l'ordre du jour une 15^{ème} question ayant pour objet la création d'un emploi permanent de chef de projet infrastructure. Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à présenter cette nouvelle question.

Le Président procède à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la présente séance, telles que ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1/ Compte rendu des décisions du Président prises par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du compte rendu des décisions sus exposées.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2/ Engagement d'une consultation pour l'acquisition de 2 compacteurs mobiles à rouleau pour les déchèteries

Le Conseil Syndical autorise le Président, à l'unanimité, à lancer cette consultation, puis, après attribution par la Commission d'appel d'Offres, et m'autoriser à signer toutes les pièces du marché ainsi que tout document en permettant son exécution pendant toute sa durée.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

3/ Avenant n° 4 à la convention d'entente CABM

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 4 de la convention d'entente entre la CABM et le SICTOM Pézenas-Agde tels que présentés et autorise Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

4/ Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

5/ Modification de la délibération 2019/279 du 27 juin 2019 portant quitus de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création du Tourne à gauche

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la modification de la délibération 2019/279 du 27 juin 2019 portant quitus de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création du Tourne à gauche selon les modalités exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y afférant.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

6/ Reconduction du contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la Collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la reconduction du contrat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la Collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), ainsi que toutes les pièces en permettant son exécution et autorise, en cas d'empêchement, Monsieur Rémy GLOMOT à signer ledit contrat ainsi que les différentes pièces nécessaires à son exécution.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

7/ Avenant n° 3 au marché de collecte des ordures ménagères n° 2014-15

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à approuver la passation de cet avenant n° 3 au marché n° 2014-15 de collecte des ordures ménagères, portant le nouveau montant du marché public à 15 622 046,59 € Hors Taxes, ainsi que toutes les pièces y afférent.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

8/ Acquisition de terrains sur les anciennes carrières des Roches Bleues

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à acquérir les parcelles sises à Saint-Thibéry et cadastrées lieu-dit les anciennes carrières des Roches Bleues, section B,

- 715 de 12a 00c et B 1322 de 16a 65ca à la ville de Saint Thibéry pour un montant de 14 526 euros,
- 307 à 309, 357 à 359, 367 à 376, 378 à 385 pour une superficie d'environ 50.000 m² aux Carrières des Roches Bleues pour un montant estimé à 250.000 euros,
- 199 à 208, B 714 et B 760 pour une superficie d'environ 32.000 m² aux Carrières des Roches Bleues pour un montant estimé à 160.000 euros,

et, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

9/ Autorisation de recrutement de contractuels dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité (art. 3°1)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recruter six agents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

10/ Création de deux emplois dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement d'un livreur et d'un ambassadeur de tri à compter du 1^{er} mars 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

11/ Signature d'une convention de médecine préventive avec le CDG 34

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout document y afférent.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

12/ Adhésion du SICTOM au GE de l'ORB et de l'Hérault

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à adhérer à l'association GE de l'ORB et de l'Hérault,
- approuve la convention d'objectifs à conclure avec l'association « GE de l'ORB et de l'HERAULT : Groupement d'Employeurs Multisectoriel » et, autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

13/ Modification du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical ces créations :

- Un emploi d'agent de maîtrise principal,
- Neuf emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La modification des emplois :

- Postes de titulaires

Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1
Directeur Général des Services Adjointes (emploi fonctionnel)	5
Directeur Général des Services Techniques (emploi fonctionnel)	1
Directeur Territorial	3
Attaché Territorial	7
Attaché Territorial principal	3
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	2
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	3
Rédacteur Territorial	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} classe	7
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	22
Adjoint Administratif	14
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{er} classe	2
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	1
Ingénieur Général	1
Ingénieur en Chef	1
Ingénieur en Chef hors classe	1
Ingénieur hors classe	1

Ingénieur Principal	2
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	3
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien	4
Agent de Maitrise Principal	25
Agent de Maitrise	32
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} classe	54
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	122
Adjoint Technique	143

- Postes de non-titulaires

Directeur général des services techniques (emploi fonctionnel)	1
Directeur Territorial	1
Collaborateur de Cabinet (emploi fonctionnel)	1
Attaché Territorial	4
Rédacteur Territorial	2
Adjoint Administratif	3
Ingénieur	1
Technicien	1
Agent de Maitrise Principal	1
Agent de Maitrise	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} classe	8
Adjoint Technique	70

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à adopter la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Votants : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

15- Création d'un emploi permanent de chef de projet infrastructure

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à créer un emploi permanent de chef de projet infrastructure.


Votants : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

La séance est levée à 09h10.

Le compte rendu de la séance sera consultable sur le site et au secrétariat général du SICTOM.

Vu le Président, le 18/02/2020

Le Président,
 Alain VOGEL-SINGER



The logo for SICTOM (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Somme) is visible, featuring a stylized map of the region and the text 'SICTOM' in blue capital letters.